

Robert Forster, Merchants, Landlords and Magistrates. The Depont Family in Eighteenth Century France.

Bergeron Louis

Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Année 1984, Volume 39, Numéro 3
p. 625 - 627

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

cet ouvrage à la langue savoureuse où « la foi réformée fait bon ménage avec la faconde et la malice méridionales » (p. 11). Marteilhe était fils de marchands de Bergerac, il appartient à la grande famille des conteurs pleins de verve. Il faut voir avec quel bonheur, quelle jubilation il rapporte le débat qui l'opposa au père Garcin sur sa galère marseillaise (pp. 225-227) à propos des motifs de sa détention. Son talent de polémiste est aussi aiguisé que celui de l'auteur des *Provinciales*.

Le mémorialiste raconte successivement les circonstances de sa capture, son jugement, son long séjour sur une galère dans le port de Dunkerque, les mauvais traitements, la cruauté des comites et des argousins, les rencontres avec les vaisseaux hollandais et anglais, l'exploit technique d'un pêcheur expérimenté et ivrogne, Pierre Bart, le frère du corsaire, la chaîne qui le conduit avec ses compagnons au Havre, puis à Marseille, etc. Il interrompt souvent son récit pour narrer les malheurs de ses compagnons de banc et termine par deux pièces annexes, la description d'une galère armée et les occupations de la chiourme en hiver. Le lecteur ne s'ennuie jamais, il se passionne pour ce vivant témoignage de la vie quotidienne des forçats à bord des galères, il voit fonctionner une société particulière, voire une contre-société encadrée par les Réformés soucieux d'alphabétisation et de résistance.

Dans une préface très bien venue, André Zysberg, qui a établi et annoté l'édition, replace ces mémoires dans le cadre de la persécution religieuse, des dragonnades à la Révocation, de la diaspora protestante dans les États du « refuge », de l'anachronisme des galères parfaitement inutiles et qui ne servent guère qu'à déployer le long des côtes « le théâtre punitif et baroque de la puissance et de la splendeur du Roi-Soleil » (p. 24). Leur intendant écrivait : « la galère est un char de triomphe (avec) sous vos pieds 300 esclaves enchaînés. Les empereurs romains ne triomphaient pas avec tant. » Avant le temps des prisons, la galère avait été l'institution pénitentiaire

du royaume où l'on renfermait Réformés, contrebandiers et prisonniers turcs.

Jean-Claude HOCQUET

Robert FORSTER, *Merchants, Landlords and Magistrates. The Depont Family in Eighteenth Century France*, Baltimore-Londres, The Johns Hopkins University Press, 1980, XII + 275 p.

Son superbe palais consulaire achevé en 1785, son architecture résidentielle à la fois robuste et élégante suffisent à suggérer, avant que d'être entré bien avant dans ses archives, que La Rochelle fut bien un des hauts lieux de notre commerce atlantique d'Ancien Régime, même si Bordeaux et Nantes lui font de l'ombre. La Rochelle est aussi un beau sujet pour les historiens, apparemment, puisque sur la même période deux ou trois historiens avaient travaillé peu avant R. Forster : Henri Robert, Claude Laveau (dont la thèse n'a malheureusement pas vu le jour), John Clark. Notre auteur est revenu sur le terrain par le biais d'une monographie familiale fondée sur une abondance de papiers privés et de minutes notariales, et en usant d'une méthode dont il avait déjà donné une brillante démonstration avec son livre de 1971 sur les Saulx-Tavanes. Méthode qui entrecroise impeccablement l'histoire d'une dynastie (l'une des grandes de la ville) et l'histoire générale de l'économie maritime et de la société française.

Très pédagogiquement, le titre suggère trois étapes de l'évolution et trois générations. Paul Depont (1661-1744) — une longue vie consacrée au négoce et à l'armement — construit la fortune qui, au partage après sa mort, s'élèvera à un million trois cent mille livres, dont huit cent mille d'actif sûr. L'auteur précise, chemin faisant, les conditions de cette édification. Elle coïncide, certes, avec les meilleures années du commerce atlantique, pour ce qui est de la

COMPTES RENDUS

sécurité du trafic et de la régularité des profits. Toutefois, au sujet de ces derniers, R. Forster conforte des démonstrations antérieures détruisant le « mythe des profits fabuleux » : importance des investissements initiaux (construction et renouvellement des navires, armement, cargaisons), lourdeur des immobilisations pendant le temps des voyages et le temps de l'écoulement, risques encourus en mer ou du fait de la difficulté de faire rentrer certaines créances sur les planteurs, se conjuguent pour étaler sur plusieurs années ou pour rendre aléatoires des profits parfois confortables en eux-mêmes. En somme, les fortunes marchandes se seraient plutôt constituées par accumulation à long terme de petits profits. Mais R. Forster nous entraîne plus loin dans l'analyse. Si le système de l'accumulation fonctionne bien, c'est parce que les investissements dans l'armement sont partagés par le groupe (celui des négociants, soudé par l'endogamie, mais auquel la société des offices apporte le renfort de ses capitaux) ; c'est parce que l'investissement est diversifié (armements, assurances, pacotilles, réexportations, banque) ; c'est, enfin, parce que les profits réalisés sont pour partie réinvestis hors des affaires. Acquéreur dès 1687 de la seigneurie des Granges, dans le vignoble, à vingt kilomètres à l'est de La Rochelle, Paul Depont a de 1707 à 1735 multiplié les achats de métairies et de domaines ou de marais salants. Ces achats remplissent en fait une triple fonction : consolidation des bénéfiques ; constitution d'un gage éventuel servant de support au crédit hypothécaire indispensable à la marche des affaires ; régularisation et accroissement du revenu.

Deuxième génération : Paul-François. De 1720 à 1734, il a été directement associé aux affaires de son père, en participation de capitaux. Mais en fait, la sortie des affaires se prépare pour lui dès 1721, puisque son père lui a acheté une charge de Trésorier de France au Bureau des Finances de La Rochelle, office conférant sur deux générations la noblesse hérédi-

taire, « savonnette à vilain » ne supposant que des obligations professionnelles fort légères. Paul Depont lui-même avait déjà marqué son goût pour les responsabilités publiques en acceptant depuis 1718-1719 la direction de la Compagnie des Indes à La Rochelle, les fonctions de syndic puis de directeur de la Chambre de Commerce. Mais c'est après sa mort seulement que la famille (en 1748) disparaîtra de l'almanach des armateurs rochelais, quand Paul-François aura pris la décision de retirer ses capitaux du commerce. En 1744-1746, il les réinvestit dans la terre et dans les rentes, avant d'entreprendre une patiente récupération des créances non recouvrées sur Saint-Domingue (il lui faudra vingt-cinq ans !). A partir de 1750, il abandonnera de plus en plus la solution du métayage (qui l'obligeait à se soucier de la commercialisation de ses grains, vins ou eaux-de-vie) pour celle du fermage. Le passage est donc effectif, non seulement à l'anoblissement, mais à la fortune rentière, et à l'oisiveté mère non point des vices, mais de la culture et même de la spiritualité, chez ce converti des années 1710 devenu au milieu du siècle un chrétien fervent.

Des fils de Paul-François, l'aîné Paul-Charles lui succède dans la charge de Trésorier de France dès 1744, tandis que le cadet Jean-Samuel fera carrière d'intendant à Moulins, puis à Metz, marié à une riche héritière de bonne noblesse. L'évasion sociale et géographique s'achève donc, le grand commerce a servi de tremplin à une ascension que couronne le service de l'État (d'autres descendants font des carrières militaires). Sans doute Robert Forster risque-t-il de fausser quelque peu les perspectives d'ensemble en ne soulignant pas assez que la trajectoire qu'il vient de décrire n'est que l'une des trajectoires possibles, et que d'autres profils de carrière intergénérationnelle se rencontreraient, à La Rochelle et dans la bourgeoisie d'autres ports.

Ces trois générations — qui ne fondent pour autant aucune loi ! — posent en tout cas une question importante. Il ne fait pas de doute qu'au total il y a eu un

« détournement d'élites », du capitalisme marchand vers la haute société aristocratique et administrative, et que le tournant de l'histoire de la famille à bien des égards se situe à la liquidation de la succession de Paul Depont. Robert Forster a toutefois excellemment situé l'événement : il serait trop simple de l'interpréter, à deux cent cinquante ans de distance, comme le résultat d'une décision consciente et concertée de quitter les affaires pour l'oïveté rentière et pour un statut social plus relevé. Le retrait des affaires maritimes et coloniales a d'abord été l'expression d'une rationalité économique, l'effet d'un sens de la gestion de la fortune acquise tout à fait remarquable : Paul-François a su, juste à temps, quitter un secteur trop exposé ou trop décevant. S'il est vrai qu'il en a profité pour se constituer un capital de rentes sur l'État ou les particuliers de plusieurs centaines de milliers de livres, destiné à stabiliser ses revenus à un haut niveau, il a aussi beaucoup placé dans des biens fonciers dont la rentabilité était excellente, et traduisait l'entrée dans la production et dans les échanges des terres neuves et riches de l'Aunis, récemment conquises sur la mer. Non seulement la fortune construite par Paul Depont a été sauvée des effets débilissants des années de guerres qui ont suivi sa mort, mais elle est devenue le support d'un revenu en forte hausse (+ 130 % sur la période 1751-1787). Si une critique d'esprit « schumpétérien » peut s'appliquer à l'histoire de la famille Depont, ce serait plutôt dans la mesure où cette politique judicieuse de sauvegarde et de valorisation du patrimoine ne paraît pas avoir débouché, aux générations suivantes, sur une reprise des investissements dans les secteurs productifs de l'économie. En revanche, on peut dire que le point faible de la famille Depont est d'avoir plus facilement que d'autres cédé à la pression du conformisme ambiant, celui d'une Contre-Réforme catholique très virulente dans les vingt premières années du siècle, la conversion des âmes induisant l'entrée dans la société des officiers puis dans la noblesse.

Ce n'est pas chez les Depont qu'on retrouvera cet orgueil de la profession, cette indépendance d'esprit qui ont chez d'autres, catholiques ou protestants du reste, préparé une meilleure reconnaissance sociale des valeurs du travail et de l'argent amassé par ce travail.

LOUIS BERGERON

Jean-Pierre CHALINE, *Les Bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, 509 p.

L'ouvrage de J.-P. Chaline est issu d'une thèse de Doctorat d'État. Les sources, la bibliographie et les tableaux statistiques qui l'accompagnaient y manquent du fait des contraintes éditoriales, et qui souhaiterait les consulter devra s'adresser à la Bibliothèque Universitaire de Paris IV. Heureusement la présente publication comporte plus de trente pages de notes, une vingtaine de tableaux généalogiques et plus de cinquante cartes et figures, très lisibles et utiles. De la thèse dactylographiée à l'ouvrage imprimé, le titre a été modifié. *La Bourgeoisie rouennaise au XIX^e siècle* est devenue *Les Bourgeois de Rouen*. Évolution favorable. Le livre est en effet l'aboutissement de tout un courant de l'histoire sociale française marqué tout à la fois par la crainte des définitions préalables et des schémas théoriques, la volonté d'accepter à l'opposé ce que proposent mentalité du temps et sources disponibles, un souci de description totalisante, une extrême sensibilité enfin à l'infinie diversité du réel. On peut camper sur des positions différentes et être pourtant sensible aux apports de trois parties très équilibrées de ce livre : approche d'un groupe social, fortune et mode de vie, mentalité et comportement.

La société rouennaise du XIX^e siècle est pyramidale : 70 % de la population relè-